

ARRETE N°2003.....000107...../MCPEA/MS

portant fixation des prix de vente au public des Consommables
Médicaux dans les Formations Sanitaires Publiques et Privées à but
non lucratif, pratiquant le recouvrement des coûts
au BURKINA FASO

- LE MINISTRE DU COMMERCE, DE LA PROMOTION
DE L'ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT,
- LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2002-204 /PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2002-205 /PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu la Loi n°007/94/ADP du 11 Mars 1994, portant suppression totale des droits et taxes de Douane sur les Médicaments Essentiels Génériques (MEG) ;
- Vu la Loi n°15/94/ADP du 5 Mai 1994, portant organisation de la concurrence au Burkina Faso et ses textes d'application ;
- Vu la Loi n°23/94 ADP du 19 Mai 1994, portant code de la Santé Publique et ses textes d'application ;
- Vu le Décret n°92/126/PRES/SAN-ASF du 20 Mai 1992, portant Nomenclature Nationale des Spécialités Pharmaceutiques et Médicaments Génériques autorisés au Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°92-129/PRES/SAN-ASF du 20 Mai 1992, portant institution d'une Liste Nationale de Médicaments Essentiels ;
- Vu le Décret n°2001-302/PRES/PM/MCPEA du 10 mai 2001, portant organisation du Ministère du Commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'Artisanat ;
- VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 16 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu l'Arrêté n°94-110/MICM du 27 Mai 1994, portant modification de l'Arrêté n°94-0085bis/MICM du 21 Avril 1994, portant libéralisation des prix et des marges des produits et marchandises soumis à contrôle,

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Les prix de vente au public des Consommables Médicaux sont fixés conformément aux tableaux annexés au présent arrêté dans toutes les Formations Sanitaires Publiques et Privées à but non lucratif pratiquant le recouvrement des coûts.

ARTICLE 2 : Les grossistes répartiteurs sont autorisés à utiliser une marge bénéficiaire ne dépassant pas 25% sur le prix de revient des consommables médicaux.

ARTICLE 3 : Les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), les Centres Médicaux (CM) et les Centres Médicaux avec Antenne Chirurgicale (CMA) utiliseront le District Sanitaire pour leur approvisionnement en MEG. Le prix de cession du District au CSPS et au CM/CMA sera le prix de cession du fournisseur (CAMEG ou grossistes privés) majoré de 10% maximum.

ARTICLE 4 : La liste des prix définie à l'article 1 est applicable pour une durée d'un an pour compter de la date de signature du présent arrêté, dans les Formations Sanitaires Publiques et Privées à but non lucratif pratiquant le recouvrement des coûts.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires portant sur les prix de vente au public des Consommables Médicaux dans les Formations Sanitaires Publiques et privées à but non lucratif pratiquant le recouvrement des coûts.

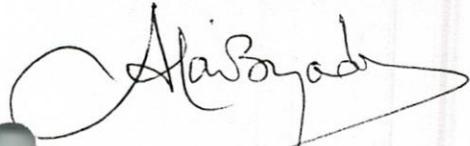
ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux textes en vigueur.

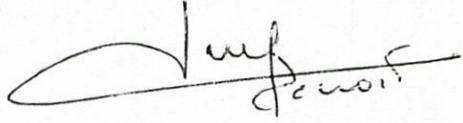
ARTICLE 7 : L'inspecteur Général des Services de Santé, l'Inspecteur Général des Affaires Economiques, le Directeur Général du Commerce, le Directeur Général de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires, et les Directeurs Régionaux de la Santé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 03 MARS 2003

Le Ministre de la Santé

Le Ministre du Commerce, de la Promotion
de l'Entreprise et de l'Artisanat


Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National


Benoît OUATTARA

AMPLIATIONS :

- 1 Original
- 1 Présidence du Faso
- 1 Premier Ministère
- Tout Ministère
- 1 SG/MCIA
- 1SG/MS
- IGAE
- IGSS
- D.G.C.
- Tout Haut-Commissariat
- Toute Direction Centrale/MS
- 1 Toute Direction Régionale de la Santé
- 1 Ordre National des Pharmaciens
- 1 J.O.
- Archives/Chrono
- Diffusion Générale

Annexe à l'arrêté N° 2003/000107/MCPEA/MS
 Portant fixation des prix de vente au public
 des consommables médicaux au BURKINA FASO

N/O	Désignation	Forme	Prix DRD 2003	Prix Public 2003
II. CONSOMMABLES MEDICAUX				
1	Aiguille à poction lombaire 18G	cons.	693	800
2	Aiguille à poction lombaire 20G	cons.	693	800
3	Aiguille à poction lombaire 22G	cons.	693	800
4	Aiguille épicroanienne 19G	cons.	37	110
5	Aiguille épicroanienne 21g	cons.	37	110
6	Aiguille épicroanienne 23G	cons.	37	110
7	Aiguille épicroanienne 25G	cons.	37	110
8	Aiguille hypodermique 20G IM	cons.	15	25
9	Aiguille hypodermique 21G IM	cons.	15	25
10	Aiguille hypodermique 22G IM	cons.	15	25
11	Aiguille hypodermique 24G IM	cons.	15	25
12	Aiguille hypodermique 25G IM	cons.	15	25
13	Bande de crêpe 4m x 10cm	cons.	344	550
14	Bande de gaze 4,5m x 10cm	cons.	82	150
15	Bande extensible 3m x 10cm	cons.	114	150
16	Bande plâtrée 3m x 15cm	cons.	762	1 200
17	Bande plâtrée 3m x 20cm	cons.	841	1 300
18	Compresse 40cm x 40cm	cons.	67	100
19	Coton hydrophile 100g	cons.	381	550
20	Coton hydrophile 500g	cons.	1 461	2 000
21	Coton hydrophile 50g	cons.	220	275
22	Doigtier stéril 2 doigts	cons.	7	15
23	Gant chirurgical latex stéril n°7,5	cons.	143	275
24	Gant chirurgical latex stéril n°8	cons.	143	275
25	Gant d'examen latex L	cons.	21	45
26	Gant d'examen latex M	cons.	21	45
27	Intranule 18G	cons.	267	350
28	Intranule 20G	cons.	267	350
29	Intranule 22G	cons.	267	350
30	Intranule 24G	cons.	326	350
31	Lame de bistouri N°11		37	55
32	Lame de bistouri N°15		37	55
33	Lame de bistouri N°20		37	55
34	Lame de bistouri N°22		37	55
35	Lame de bistouri N°24		37	55
36	Perfuseur avec aiguille uu.	cons.	151	275

37	Poche à urine avec vidange 2litres	cons.	209	250
38	Polyamide monofil bleu (éthilon) 250cm dec.4 bobine	cons.	1 156	1 400
39	Polyamide monofil bleu déc.2 +aig. triang.	cons.	1 315	1 400
40	Polyamide monofil bleu déc.3 +aig. 30mm triang.	cons.	1 315	1 400
41	Polyamide monofil noir 90cm déc.1,5 +aig. triang.	cons.	741	1 100
42	Polyamide monofil noir 90cm déc.2 +aig. triang.	cons.	741	1 100
43	Polyamide monofil noir 90cm déc.3 +aig. triang.	cons.	741	1 100
44	Polyamide monofil noir 90cm déc.3,5 +aig.38mm triang.	cons.	1 315	1 400
45	Polyamide monofil noir 90cm déc.4 +aig.38mm triang.	cons.	1 315	1 400
46	Polyamide monofil noir 90cm déc.5 +aig.48mm triang.	cons.	1 315	1 400
47	Polyester tréssé vert 75cm déc.3 +aig. 36mm triang.	cons.	1 059	1 200
48	Polyglactine tressé traité (vicryl) 250cm déc.3 +aig. bobine	cons.	2 382	3 000
49	Polyglactine tressé traité (vicryl) 75cm déc.3 +aig. triang.	cons.	1 981	2 250
50	Polyglactine tressé traité (vicryl) 75cm dec2 +aig. ronde	cons.	1 981	2 250
51	Polyglactine tressé traité (vicryl) 90cm déc.2 +aig. Trian ronde	cons.	1 981	2 250
52	Polyglactine tressé traité (vicryl) 90cm déc.3 +aig. Ronde	cons.	1 981	2 250
53	Polyglactine tressé traité (vicryl) 90cm déc.3,5 +aig. triang.	cons.	1 981	2 250
54	Polyglactine tressé traité (vicryl) 90cm déc.4 +aig. triang.	cons.	1 981	2 250
55	Polyglactine tressé traité (vicryl) 90cm déc.5 +aig. 36mm triang. ronde	cons.	1 981	2 250
56	Seringue 10ml + aig	cons.	54	85
57	Seringue 1ml + aig 25g	cons.	34	60
58	Seringue 20ml + aig	cons.	73	100
59	Seringue 2ml + aig	cons.	36	60
60	Seringue 5ml + aig.	cons.	38	65
61	Seringue 60ml pour gavage	cons.	206	300
62	Sonde naso gastrique CH10	cons.	406	500
63	Sonde naso gastrique CH12	cons.	406	500
64	Sonde naso gastrique CH16	cons.	406	500
65	Sonde naso gastrique CH18	cons.	406	500
66	Sonde naso gastrique CH6	cons.	406	500
67	Sonde naso gastrique CH8	cons.	406	500
68	Sonde urinaire avec ballonnet CH16	cons.	581	1 350
69	Sonde urinaire avec ballonnet féminin CH14	cons.	581	1 350
70	Sonde urinaire avec ballonnet féminin CH18	cons.	581	1 350
71	Sonde urinaire avec ballonnet homme CH14	cons.	581	1 350
72	Sonde urinaire avec ballonnet homme CH18	cons.	581	1 350
73	Sonde urinaire avec ballonnet pédiatrique CH10	cons.	581	1 350
74	Sonde urinaire avec ballonnet pédiatrique CH8	cons.	581	1 350
75	Sonde urinaire sans ballonnet féminin CH14	cons.	185	250
76	Sonde urinaire sans ballonnet féminin CH18	cons.	185	250
77	Sonde urinaire sans ballonnet homme CH14	cons.	185	250

78	Sonde urinaire sans ballonnet homme CH18	cons.	185	250
79	Sonde urinaire sans ballonnet pédiatrique CH10	cons.	185	250
80	Sonde urinaire sans ballonnet pédiatrique CH8	cons.	185	250
81	Sparadrap non perforé 5m x 10cm	cons.	1 521	1 800
82	Sparadrap perforé 5m x 10cm	cons.	1 709	2 000
83	Sparadrap perforé 5m x 18cm	cons.	2 667	3 500
84	Thermomètre médical à mercure		220	400
85	Transfuseur avec aiguille uu.	cons.	268	400
86	Tulle gras 20cm x 20 cm	cons.	260	400